



PROCES - VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE BETTELAINVILLE

SÉANCE DU 13 octobre 2023

Conseil Municipal de BETTELAINVILLE

Séance du 13 octobre 2023

ORDRE DU JOUR

1. Baux de chasse 2024 – 2033.
2. Remboursement taxe foncière.
3. Proposition achat de terrain.
4. Intention d'achats de terrains.
5. Demande de subvention AMISUR.
6. Dispositions testamentaires d'une propriétaire de terres agricoles sur la commune.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire de Bettelainville, le 13 octobre 2023.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du code général des Collectivités Territoriales

Etaient présents :

Mmes, Jocelyne TASSETTI, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH.

MM, Bernard DIOU, Joël DAGNEAUX, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER, M Pascal VIGNALE.

Absents ayant votés par procurations :

Me. Joëlle VALENTIN qui donne procuration à Me. Jocelyne TASSETTI.

M. Stéphane MATHIEU qui donne procuration à M. Bernard DIOU.

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

Mme. Sandrine LARGNIER, Mme Clotilde PEULTIER.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame Aline LELEUX, élue, est désignée secrétaire de séance.
Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.**

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour de Conseil Municipal du 13 octobre 2023 en ajoutant un point 7. Travaux forestiers.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal approuve la demande de modification de l'ordre du jour avec l'ajout d'un point 7 :

ORDRE DU JOUR

- 1. Baux de chasse 2024 – 2033.**
- 2. Remboursement taxe foncière.**
- 3. Proposition achat de terrain.**
- 4. Intention d'achats de terrains.**
- 5. Demande de subvention AMISUR.**
- 6. Intention d'achats de terrains.**
- 7. Travaux forestiers.**

Interventions de :

Réponses apportées par :

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération demande de modification de l'ordre du jour est : Approuvée.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 13-10-719 : 1 Baux de chasse 2024 – 2033

Le Maire expose que suivant les dispositions réglementaires arrêtées par Monsieur le Préfet de la Moselle, il y a lieu de procéder au renouvellement des baux de chasse de la commune pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Il fait part que suite à la consultation des propriétaires du 01/09/2023, il en résulte que les produits de la location de la chasse seront répartis entre les propriétaires pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal prend acte de la publication par Monsieur le Préfet du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales et décide de l'adopter sans modification pour la conduite des opérations de location de la chasse.

1/ Il décide,

- de reconduire les lots de chasses comme définis par le passé, à savoir :

lot n°1 limité à l'ouest par le CD2 (axe Bettelainville-Luttange), au sud par le CD55 (axe Bettelainville-Altroff) et d'autre part à l'Est par la limite de la Commune,
soit une superficie brute de **437ha02a51ca** dont 59ha07a04ca de bois,

lot n°2 limité au Nord par le CD2 (axe Metz-Bettelainville) et par le CD55 (axe Bettelainville-Altroff) et d'autre part au Sud par la limite de la Commune,
soit une superficie brute de **581ha53a50ca** dont 240ha15a79ca de bois,

lot n°3 limité à l'Est par le CD2 (axe Bettelainville-Luttange), au sud par le CD2 (axe Metz-Bettelainville) et d'autre part au Nord par la limite de la Commune,
soit une superficie brute de **352ha67a00ca** dont 41ha10a24ca de bois.

2/ Après examen des demandes de réserves et tenant compte de l'avis de la Commission consultative de chasse, il accepte les réserves comme suit :

➤ **Pour le lot n°1 de 437 ha** : pas de demande.

➤ **Pour le lot n° 2 de 581 ha** :

A/ Demande de la Commune d'Aboncourt de **32ha40a22ca**
Accepté suivant l'avis de la Commission communale de chasse

B/ Demande de BAILLY Patrick de **59ha59a58ca**
Accepté suivant l'avis de la Commission communale de chasse

C/ Demande de BAUER Maryse de **8ha02a52ca**
Accepté suivant l'avis de la Commission communale de chasse

D/ Demande de Madame CHAUBE Béatrice de **35ha50a32a**
Accepté suivant l'avis de la Commission communale de chasse

E/ Demande de Madame FOLMER Yvette de **5ha40a74ca**
Accepté suivant l'avis de la Commission communale de chasse

F/ demande de Monsieur LORRAIN Pierre de **70ha45a78ca**
Accepté suivant l'avis de la Commission communale de chasse

➤ **Pour le lot n° 3 de 352 ha :**

Demande du GFA du Moulin de **7ha47a20ca**
Accepté suivant l'avis de la Commission communale de chasse

3/ Après examen des demandes d'enclaves et tenant compte de l'avis de la Commission consultative de chasse, il accepte les enclaves comme suit :

➤ **Pour le lot n°1 :** pas de demande.

➤ **Pour le lot n° 2 :**

A/ Demande de Mme CHAUBE Béatrice de 1ha 18a 73ca
Après examen, la Commission propose de retenir les parcelles suivantes comme enclaves :

Parcelles demandées	Section	Parcelles	Superficie en ca	Superficie accordée en ca
LICHT BEATRICE	07	33	933	933
GIRY BERNARD	07	38	868	868
GIRY BERNARD	07	39	790	790
COMMUNE BETTELAINVILLE	41	10	2 062	2 062
GOUJET GEORGETTE	41	47	850	850
FOURNIER MADELEINE	41	53	128	128
LICHT BEATRICE	41	55	1028	1028
SALLERIN JEAN LUC	41	58	232	232
LEMOINE PROSPER	41	59	291	291
HENNY LAURENT	41	62	1958	1958
FRANCOIS ALINE	41	66	1165	1165
PETEFREERE FERDINAND	41	67	616	616
DIOU BERNARD	41	68	77	77
PERRIN JEROME	41	72	169	169
CORRADI DOMINIQUE	41	73	166	166
DIOU BERNARD	41	74	540	540
			Total	11 873

C'est donc une superficie de 1ha18a73ca que le Conseil municipal suivant l'avis de la Commission communale de chasse considère devoir être retenue pour les enclaves de Mme. CHAUBE Béatrice.

B/ Demande de Mme FOLMER Yvette de : 6ha 40a 81ca

Après examen, la Commission propose de retenir les parcelles suivantes comme enclaves :

Parcelles demandées	Section	Parcelles	Superficie en ca	Superficie accordée en ca
COMMUNE BETTELAINVILLE	10	64	9110	9110
KREPPERT JEAN-MARIE	10	65	27486	27486
KREPPERT MARIE-JEANNE	10	66	27485	27485
			Total	64.081

C'est donc une superficie de 6ha 40a 81ca que le Conseil municipal suivant l'avis de la Commission communale de chasse considère devoir être retenue pour les enclaves de Mme. FOLMER Yvette.

C/ Demande de M. LORRAIN Pierre de 16ha49a08ca

Après examen, la Commission propose de retenir les parcelles suivantes comme enclaves :

Parcelles demandées	Section	Parcelles	Superficie en ca	Superficie accordée en ca
MME FRANCOIS/ALINE MARIE	33	25	0.3457	0.3457
MME FRANCOIS/ALINE MARIE	33	26	0.1347	0.1347
MME FRANCOIS/ALINE MARIE	33	27	0.057	0.057
MME FRANCOIS/ALINE MARIE	33	28	0.1437	0.1437
COMMUNE BETTELAINVILLE	33	29	0.1397	0.1397
FOURNIER/MADELEINE	33	37	0.1466	0.002
FOURNIER/MADELEINE	33	38	0.1957	0.0172
BERNARD/NICOLAS	33	39	0.0814	0.0078
FOURNIER/MADELEINE	33	40	0.1815	0.0362
FOURNIER/MADELEINE	33	41	0.1346	0.0516
FOURNIER/MADELEINE	33	43	0.1392	0.0456
LEMOINE/PROSPER	33	44	0.1052	0.0426
COMMUNE BETTELAINVILLE	35	01	0.2546	0.2546
COMMUNE BETTELAINVILLE	35	02	1.8072	1.8072
COMMUNE BETTELAINVILLE	35	03	0.3942	0.3942
COMMUNE BETTELAINVILLE	36	01	20.4873	8.137 + 2.567
ASSOCIATION LORRAINE MODELISME FERROVIAIRE	36	24	0.2727	0.2727
COMMUNE BETTELAINVILLE	36	25	0.3532	0.3532
ASSOCIATION LORRAINE MODELISME FERROVIAIRE	36	52	1.2987	1.2987
ASSOCIATION LORRAINE MODELISME FERROVIAIRE	36	53	0.3824	0.3824
			TOTAL	16.4908

C'est donc une superficie de 16ha49a08ca que le Conseil municipal suivant l'avis de la Commission communale de chasse considère devoir être retenue pour les enclaves de M. LORRAIN Pierre.

➤ **Pour le lot n° 3** : pas de demande

4/ Le Conseil municipal, examinant la demande de location par gré à gré :

- ✓ lot n°1 sollicité par M. Pierre BAILLE
- ✓ lot n°2 sollicité par M. Roland SALLERIN
- ✓ lot n°3 Refus du gré à gré par M. Pascal SCHNEIDER

5/ Le Conseil municipal définit comme suit la composition nette des trois lots :

Lot n°1 : 417ha 18a 05ca dont 59ha 07a 04ca de bois

Lot n°2 : 317ha 96a 03ca dont 103ha 69a 92ca de bois

Lot n°3 : 324ha 12a 78ca dont 41ha 10a 24ca de bois

6/ Le Conseil décide par conséquence de procéder pour la location du lot n°1 et 2 par gré à gré.

7/ Le Conseil municipal fixe les prix gré à gré :

- pour le lot n°1 : 4 800 €
- pour le lot n°2 : 5 000 €

8/ Suite au refus de gré à gré formulé par M. Pascal SCHNEIDER et de la demande de garder la priorité lors de l'adjudication, le Conseil décide par conséquence de procéder pour la location du lot n°3 par adjudication qui aura lieu le 8 décembre 2023 à 9h00 dans la Salle Socioculturelle de Bettelainville.

➤ La date limite des dépôts des candidatures est fixée au **17 décembre** 2023 à 9h00.

9/ Le Conseil municipal fixe la mise à prix :

➤ le lot n°3 : 2 000 €

10/ Le Conseil municipal fixe comme suit le montant des frais de la procédure de location à supporter par les adjudicataires :

- frais de publicité : 50 % à charge du locataire,
- frais de crieur : 50 % à charge du locataire.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

• **Décide**

➤ **de procéder** pour la location par gré à gré.

- ✓ lot n°1 à M. Pierre BAILLE au tarif de 4 800 €/an
- ✓ lot n°2 à M. Roland SALLERIN au tarif de 5 000 €/an

- **de procéder** à l'adjudication du lot n°3 au tarif de 2000€ qui aura lieu le 8 décembre 2023 à 9h00 dans la Salle Socioculturelle de Bettelainville.

Interventions de :

Réponses apportées par :

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents ayant votés par procurations :

**Me. Joëlle VALENTIN qui donne procuration à Me. Jocelyne TASSETTI,
M. Stéphane MATHIEU qui donne procuration à M. Bernard DIOU.**

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

Mme. Sandrine LARGNIER, Mme. Clotilde PEULTIER.

Absent au moment du vote : 0

DCM N° 13-10-720 : 2. Remboursement taxe foncière

Le Maire expose le fait que suite à la vente de la maison de Madame Monique PELTIER à la commune de Bettelainville, le 03 septembre 2021, la taxe foncière de 2023 n'a pas été mise à jour. Madame Monique PELTIER a donc eu un avis de somme à payer de 109 €

Le Maire propose le remboursement de la somme de 109 € par mandat administratif à Madame Monique PELTIER

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** de rembourser la somme de 109 € à Madame Monique PELTIER par mandat administratif.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

Interventions de :

Réponses apportées par :

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents ayant votés par procurations :

**Me. Joëlle VALENTIN qui donne procuration à Me. Jocelyne TASSETTI,
M. Stéphane MATHIEU qui donne procuration à M. Bernard DIOU.**

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

Mme. Sandrine LARGNIER.

Absent au moment du vote : 0

DCM N° 13-10 -721 3. Proposition achat de terrain.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il se porte acquéreur de 153 m² du terrain de Mr Tom FREYERMUTH cadastré ;

➤ Section 01, VILLAGE / parcelle N°192/116

Compte tenu des prix du marché des terrains dans ce secteur, M. le Maire propose d'acheter les terrains au prix de 50 €/le m².

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** M. le Maire à acheter une partie du terrain cadastré section 01, VILLAGE / parcelles n°192-116 d'une contenance de 153 m² au prix de 50 €/le m²

- **AUTORISE** la Première Adjointe à signer l'acte nécessaire en la forme administrative pour l'acquisition de ces parcelles et à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Interventions de :

Réponses apportées par :

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents ayant votés par procurations :

**Me. Joëlle VALENTIN qui donne procuration à Me. Jocelyne TASSETTI,
M. Stéphane MATHIEU qui donne procuration à M. Bernard DIOU.**

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

Mme. Sandrine LARGNIER, Mme. Clotilde PEULTIER.

Absent au moment du vote : 0

DCM N° 13-10 -722 4. Intention d'achats de terrains.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite se porter acquéreur de plusieurs terrains cadastrés ;

- Section 01, VILLAGE / parcelle N°001 d'une surface de 42 m², appartenant à M. Maurice DALSTEIN et Mme Brigitte HENNING
- Section 04, VILLAGE / parcelle N°229 d'une surface de 24 m², appartenant à Mme. Arlette POINSIGNON épouse KREPPERT et Mme. Fabienne KREPPERT

Compte tenu des prix du marché des terrains dans ce secteur, M. le Maire propose d'acheter les terrains au prix de 1 €/le m².

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** M. le Maire à acheter les terrains cadastrés
 - ✓ section 01, VILLAGE / parcelles n°001 d'une superficie de 42 m² au prix de 1 €/le m²
 - ✓ section 04, VILLAGE / parcelles n°229 d'une superficie de 24 m² au prix de 1 €/le m².

- **AUTORISE** la Première Adjointe à signer l'acte nécessaire en la forme administrative pour l'acquisition de ces parcelles et à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Interventions de :

Réponses apportées par :

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents ayant votés par procurations :

**Me. Joëlle VALENTIN qui donne procuration à Me. Jocelyne TASSETTI,
M. Stéphane MATHIEU qui donne procuration à M. Bernard DIOU.**

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

Mme. Sandrine LARGNIER, Mme. Clotilde PEULTIER.

Absent au moment du vote : 0

La commune souhaite aménager des trottoirs de l'entrée du village de BETTELAINVILLE afin de raccorder le village (rue de Metz) à la piste cyclable. Les travaux sont effectués en vue de la sécurisation piétonne.

Tableau de financement prévisionnel :

<u>Dépenses</u>		<u>Ressources</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant HT</i>
TRAVAUX	5 944.34 €	AMISUR	30 %	1 783.30 €
		Fonds propres		4 161.04 €
TOTAL HT	5 944.34 €	TOTAL HT	100,0%	5 944.34 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve** le projet d'aménagement de trottoirs,
- **Autorise** le Maire à solliciter la demande de subvention dont le montant et le taux est précisé au plan de financement ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus de la subvention sollicitée ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet de demande de subvention.

Interventions de :

Réponses apportées par :

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents ayant votés par procurations :

Me. Joëlle VALENTIN qui donne procuration à Me. Jocelyne TASSETTI,

M. Stéphane MATHIEU qui donne procuration à M. Bernard DIOU.

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

Mme. Sandrine LARGNIER, Mme. Clotilde PEULTIER.

Absent au moment du vote : 0

DCM N° 13-10 -724 6. Dispositions testamentaires d'une propriétaire de terres agricoles sur la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suivant les dispositions testamentaires de Mme Gisèle CREPATTE propriétaire des terrains

- section 12 /parcelle 0072-0073-0075-0076
- section 51 /parcelle 0276 et 0277

Lègue ces terrains nommés ci-dessus dans les conditions suivantes :

- ✓ La commune s'engage à l'entretien de son caveau familial situé au cimetière de la commune de Bettelainville et ceci sans limite dans le temps, notamment aux périodes de Pâques et de la Toussaint.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Décide d'accepter les dispositions testamentaires de Mme Gisèle CREPATTE.**

Interventions de :

Réponses apportées par :

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents ayant votés par procurations :

**Me. Joëlle VALENTIN qui donne procuration à Me. Jocelyne TASSETTI,
M. Stéphane MATHIEU qui donne procuration à M. Bernard DIOU.**

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

Mme. Sandrine LARGNIER, Mme. Clotilde PEULTIER.

Absent au moment du vote : 0

DCM N° 13-10 -725 7. TRAVAUX FORESTIERS

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par les services de l'Office National de Forêts pour des travaux entrant dans le cadre de l'aménagement forestier, à savoir :

PROGRAMME DES TRAVAUX

Exploitation Plles 7/9/35

BO : 71,00 m³ à 15,00 € /m³ 1.065,00 €

Débardage

Plles 7/9 BO : 45,00 m³ à 14,00 € /m³ 630,00 €

Plle 35 BO : 26,00 m³ à 12,00 € /m³ 312,00 €

2 heures de tracteur pour désencrouage si besoin à 90,00 € /h 180,00 €

Total HT 2.187,00 €

Total TVA 10,00% 218,70 €

Total TTC 2.405,70 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les travaux sylvicoles.

Interventions de :

Réponses apportées par :

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents ayant votés par procurations :

**Me. Joëlle VALENTIN qui donne procuration à Me. Jocelyne TASSETTI,
M. Stéphane MATHIEU qui donne procuration à M. Bernard DIOU.**

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

Mme. Sandrine LARGNIER, Mme. Clotilde PEULTIER.

Absent au moment du vote : 0

L'ordre du jour de la séance du vendredi 13 octobre 2023 étant épuisé, le Président lève la séance à 21H17

La Secrétaire de séance,

Mme Aline LELEUX



Le Président,

Monsieur Bernard DIOU
Le Maire de Bettelainville.



Mis en ligne le 17/10/2023